



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Schemas directeurs

Question écrite n° 1900

Texte de la question

M. Claude Girard attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les problèmes que posent les SDAU aux collectivités locales. Ceux-ci, souvent obsolètes, font obstacle à la plupart des projets de développement des agglomérations. C'est le cas du SDAU de l'agglomération bisontine, conçu en 1972, aujourd'hui techniquement obsolète mais juridiquement en vigueur. Il souhaite connaître sa position quant à une mesure permettant l'abandon des SDAU quand ceux-ci ne sont pas révisés dans un délai raisonnable.

Texte de la réponse

L'obsolescence de nombreux schémas directeurs, élaborés dans les années 1970 et non révisés depuis, et les obligations de compatibilité qui en découlent constituent un des facteurs qui retardent la réalisation des projets de développement de nombreuses communes. Ce vieillissement induit souvent un allongement des délais, des risques contentieux ainsi qu'une augmentation des coûts économiques et sociaux préjudiciable à la relance de l'activité et de l'emploi dont le Gouvernement a fait l'un de ses principaux objectifs. L'intérêt d'un outil de planification intercommunale visant à harmoniser les différentes politiques d'aménagement de l'État et des collectivités locales reste pertinent et il ne saurait être question d'abandonner les schémas directeurs. Toutefois, ceux-ci ne doivent pas devenir des « carcans » rigides. Il convient donc de s'attaquer en priorité à simplifier et à clarifier la procédure d'élaboration et de révision de ces documents. Il convient également de mettre en place des mécanismes permettant d'assurer leur adaptation à l'évolution des réalités locales. C'est dans ce sens que le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme a demandé à son administration de lui remettre des propositions sur l'ensemble de ces questions, dans le cadre de la préparation du projet de loi portant réforme de l'urbanisme qui sera déposé à la session parlementaire de printemps 1994.

Données clés

Auteur : [M. Girard Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1900

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1993, page 1545

Réponse publiée le : 1er novembre 1993, page 3828